



COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE
Séance du jeudi 12 mars 2026 - Délibération N° DEL_2026_011

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
6	6	6
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le douze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Frédéric CAMPS.

Présents : PEREIRA-SANTERRE Jérôme, POUILLET Marie-Ange, DENOY Steeve, De SAINT BLANQUAT Gilles, KOSMINSKY Serge, MERIC Michel

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de Séance: Jérôme PEREIRA-SANTERRE

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT 2025-BUDGET LE VIEUX MOULIN

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de	6 927,93
un excédent reporté de	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	6 927,93
un déficit d'investissement de	8 336,24
un excédent des restes à réaliser de	0,00
Soit un besoin de financement de	8 336,24

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	6 927,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 927,93
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): DEFICIT	8 336,24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Premier Adjoint,

Jérôme PEREIRA-SANTERRE